



Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : transport et logistique

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Christine GAUBERT-MACON

Présidente du jury

Plan du rapport

Bilan du concours	3
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	5
1. Épreuve de synthèse	5
2. Épreuve de spécialité	10
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	16
1. Épreuve de mise en situation professionnelle	16
2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	21
CONCLUSION	24
ANNEXES	25
Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.....	25
Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission	26
Annexe 3 : programme du CAPLP économie et gestion session 2019	28
Annexe 4 : sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle.....	30
Annexe 5 : sujets de l'épreuve sur dossier.....	36

Bilan du concours

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Les épreuves d'admissibilité du concours se sont déroulées les 10 et 11 avril 2019.

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée Mermoz de Bourges les 13 et 14 juin 2019. *Il est d'assister au déroulement des épreuves orales en tant d'observateur ou observatrice.*

Année	2014 normal	2014 exceptionnel	2015 normal	2016 normal	2017 normal	2018 normal	2019 normal
Postes							
Public	9	10	11	13	13	10	12
Privé	0	1	2	0	1		
Candidats inscrits							
Public	197	187	151	208	236	227	212
Privé	0	33	21	0	36		
Candidats présents							
Public	71	62	60	75	78	85	68
Privé	0	16	11	0	9		
Candidats admis							
Public	9	5	11	13	13	10	12
Privé	0	1	2	0	1		
Liste complémentaire	1	0	0	0	0	0	0

Bilan de l'admissibilité 2019

	Public
Postes	12
Candidats inscrits	212
Candidats présents	68
Candidats admissibles	23
Moyenne des candidats non éliminés	10,66 / 20
Moyenne des candidats admissibles	09.80/20
Barre d'admissibilité	07.65/20

Bilan de l'admission 2019

	Public
Postes	19
Candidats admissibles	23
Candidats présents	22
Candidats admis	12
Liste complémentaire	0
Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission	11,07/ 20
Moyenne des candidats admis aux épreuves d'admission	13,98/ 20
Moyenne des candidats admis sur l'ensemble des épreuves	12,69/ 20
Barre d'admission	10,92/ 20

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve de synthèse

Le sujet de l'épreuve est disponible à l'adresse http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_externes/52/1/s2019_caplp_externes_eco_gest_2_1115521.pdf.

1.1. Éléments statistiques

Nombre de copies corrigées	69
Moyenne générale	6.57/20
Note la plus basse	0.33/20
Note la plus haute	15.33/20

Répartition des notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	26	17	13	6	6	1
Pourcentage	37,8 %	24,6 %	18,8 %	8,7 %	8,7 %	1,4 %

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques professionnelles abordées sous l'angle managérial, juridique et économique.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

1.2.2. Programmes de l'épreuve (extraits)

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Programme commun aux différentes options du concours (voir annexe 4)

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

- Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1
- Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

Observations du jury

1.3.1. La partie « note de synthèse »

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse : 1 200 (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Par exemple, « l'intégration » compte pour un mot, « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats peuvent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par les membres du jury.

B) REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Le format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette nouvelle dimension est à prendre en compte par la candidate ou le candidat pour se retrouver dans l'exploitation faite des documents. Elle ne donne pas lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel. En revanche la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, le document 1 permettait de situer le sujet dans le cadre du programme d'économie-droit de baccalauréat professionnel, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés ;
- sur la forme, une attention particulière devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

La note de synthèse doit clairement répondre au thème proposé (ici, « Innover, pour quelle croissance ? »). La rédaction du sujet invite les candidats à présenter les notions d'économie et de droit à aborder en baccalauréat professionnel au travers du thème proposé et non dans un développement sans lien avec ce thème.

Commentaires

La note de synthèse, notée sur 12 points, est un exercice complexe auquel il convient de se préparer. Les membres du jury ont regretté qu'un trop grand nombre de candidats ne se soit pas suffisamment préparé.

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais aussi des aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements s'accompagnent d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement professionnel afin de réussir cette épreuve.

Sur la forme, les membres du jury ont constaté que :

- la méthodologie de la note de synthèse n'est pas appliquée (une introduction permettant d'identifier clairement la problématique et les termes du sujet, un développement structuré et une conclusion construite répondant à cette problématique et proposant une ouverture cohérente) ;
- de nombreuses erreurs de syntaxe, de grammaire et d'orthographe persistent ;
- le nombre de mots exigés de la note de synthèse n'est souvent pas respecté (un nombre de mots souvent inférieur aux attentes) ;
- les parties ne sont pas distinguées ;

- la fluidité rédactionnelle est insuffisante tout comme l'articulation cohérente entre les parties ;
- le référencement des documents n'est pas indiqué ;
- le soin manque dans la présentation de certaines copies (ratures, écriture illisible, etc.).

Sur le fond, les membres du jury ont constaté que :

- des idées correctement repérées sont parfois simplement citées voire juxtaposées ;
- un vocabulaire économique et juridique est insuffisant ;
- de nombreux candidats développent la note de synthèse sans s'appuyer initialement sur une problématique réfléchie. Dès lors, celle-ci manque de structure et de cohérence ;
- la dimension pédagogique est trop souvent éludée et/ou maladroite ;
- les données quantitatives sont peu exploitées voire pas toutes exploitées ;
- les arguments avancés sont parfois personnels voire prescriptifs ;
- des candidats introduisent des notions absentes des documents.

Cependant le jury a eu le plaisir de constater que les meilleures copies démontrent de réelles capacités de structuration et de synthèse. L'exploitation du corpus documentaire est réalisée de manière exhaustive. Les arguments sont fondés et bien articulés.

1.3.2. La partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique »

Cette partie est notée sur 8 points. Les membres du jury ont constaté que :

- des candidats n'ont pas traité la partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique » ;
- sur l'ensemble des candidats ayant traité cette seconde partie, près des deux tiers ont choisi de traiter les questions à caractère économique ;
- de trop rares copies montrent une réelle maîtrise des théories et concepts économiques et juridiques.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Conseils sur la forme

Pour la note de synthèse, le jury recommande aux candidats de :

- structurer la note de synthèse :
 - une introduction en quatre parties : une phrase d'accroche, le rappel de l'intérêt et des termes du sujet, une problématique, et l'annonce d'un plan ;
 - un plan structuré et cohérent permettant d'identifier clairement les parties et sous-parties de la note ;
 - une conclusion qui apporte une réponse à la problématique et propose une ouverture du sujet tout en restant dans le corpus ;
- soigner la qualité rédactionnelle de la copie : syntaxe, vocabulaire adéquat et orthographe ;
- respecter le nombre de mots demandés à +/- 10%.

Pour les réponses argumentées, le même soin doit être apporté à la forme : clarté de la rédaction, orthographe et synthèse.

1.4.2. Conseils sur le fond

Pour la partie note de synthèse le jury recommande aux candidats :

- d'utiliser tous les documents du dossier, et surtout l'extrait du référentiel du baccalauréat professionnel ;
- de faire apparaître à travers la synthèse l'importance de la dimension pédagogique : clarté des définitions, progressivité des notions abordées, explicitation des mécanismes économiques ou juridiques, mobilisation des exemples pertinents présentés dans les documents ;
- de proscrire l'introduction d'idées autres que celles des documents.

Pour la partie portant sur les réponses argumentées, le jury recommande :

- de maîtriser les concepts juridiques ou économiques fondamentaux (définitions claires et précises, explication des mécanismes fondamentaux) ;
- de structurer les réponses apportées et de veiller à répondre strictement aux questions posées ;
- la dernière question exige un développement **structuré** et plus conséquent que les autres questions ;
- d'utiliser le vocabulaire économique et juridique adéquat ;
- d'actualiser les connaissances régulièrement grâce à la lecture de la presse économique et juridique ;
- d'étayer les connaissances économiques ou juridiques présentées par des références théoriques et pertinentes.

1.5. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories à caractère économique et juridique, à la structuration des arguments ainsi qu'à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie.

Cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse et ne peut laisser place à l'improvisation.

2. Épreuve de spécialité

Le sujet de l'épreuve de spécialité est publié à l'adresse http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_externes/52/4/s2019_caplp_externes_eco_gest_transport_1_1115524.pdf

2.1. Éléments statistiques

Nombre de copies corrigées	68
Moyenne générale	6.08/20
Note la plus basse	0.05/20
Note la plus haute	14.5/20

Répartition des notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	29	21	9	2	7	0
Pourcentage	26 %	17 %	13 %	5 %	6 %	1 %

2.2. Programme de l'épreuve spécifique à l'option transport et logistique

Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel transport et du baccalauréat professionnel logistique sont traitées au niveau M1.

Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- transport, logistique et commerce mondial,
- transport, logistique et développement durable,
- transport, logistique et innovation technologique,
- transport, logistique, normalisation et certification,
- transport, logistique, services associés et création de valeur.

2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur la centrale d'achats alimentaires et non alimentaires 2C2ET qui provisionne les grandes et moyennes surfaces et des commerces de proximité.

L'organisation de l'activité de cet établissement permettait d'aborder aussi bien des méthodologies et techniques classiques du secteur du transport que de la logistique.

La première partie du sujet abordait plus particulièrement la résolution de problèmes de transport basés sur l'importation des présentoirs et la résolution de problèmes de logistique basés sur l'étude du fonctionnement et de l'implantation d'une cellule.

La seconde partie du sujet traitait des enjeux liés à la santé et la sécurité au travail dans le cadre de la résolution d'une problématique de professionnalisation.

Traitement des questions du sujet

Dossier 1 : L'IMPORTATION DES PRÉSENTOIRS

1.1 Procédez à une analyse structurée permettant de réaliser le choix du navire retenu.

La candidate ou le candidat devait, à partir des contraintes de transport et de logistique, analyser la situation avant de déterminer les caractéristiques de l'envoi et réaliser le choix justifié du navire.

1.2 Listez les paramètres que vous allez saisir dans le système Transport Management System - TMS (système de gestion des transports) pour automatiser la sélection d'un type ou des types de conteneur(s).

La candidate ou le candidat devait déterminer les types de paramètres à saisir dans un progiciel, pour automatiser le choix d'un conteneur en fonction de la marchandise à transporter.

1.3 Précisez et illustrez les critères de choix que vous allez mobiliser pour optimiser l'importation de cette marchandise, à partir de la (des) proposition(s) du système *Transport Management System*.

La candidate ou le candidat devait analyser une situation donnée et conceptualiser la démarche pour préciser et illustrer les critères permettant de choisir un mode d'importation optimum.

1.4 Nommez et illustrez les principales étapes du dédouanement de cette importation. Déterminez la valeur DDP Orléans de l'envoi.

La candidate ou le candidat devait d'abord lister les principales étapes du dédouanement à l'importation, puis de déterminer la valeur DDP Orléans de l'envoi.

1.5 Déterminez la date et l'heure de livraison au plus tôt des marchandises à la centrale d'achats 2C2ET. Justifiez votre analyse en lien avec les réglementations sociales applicables à ce trajet.

La candidate ou le candidat devait appliquer la réglementation sociale européenne et française concernant le transport post acheminement routier afin de déterminer l'heure d'arrivée de la marchandise au plus tôt dans l'entreprise.

1.6 Précisez et illustrez les incidences de l'introduction du règlement général sur la protection des données sur l'activité d'un conducteur routier de marchandises.

La candidate ou le candidat devait percevoir et expliquer les incidences de la mise en œuvre de la RGPD sur l'activité des conducteurs routiers de marchandises.

Dossier 2 : L'ÉTUDE DE LA CELLULE 3 DE LA CENTRALE D'ACHATS 2C2ET

2.1 Réalisez un diagnostic interne de la cellule 3.

La candidate ou le candidat devait construire une analyse structurée en se basant sur le contexte donné et les tableaux de bord. Une mise en perspective argumenté notamment des différents indicateurs était attendue.

2.2 Présentez les orientations que l'entreprise pourrait suivre pour réduire les dysfonctionnements constatés.

La candidate ou le candidat devait présenter des propositions d'amélioration liées au fonctionnement. Des éléments concrets et explicités étaient attendus.

2.3 Proposez une optimisation du dimensionnement de la zone de stockage B de la cellule 3.

La candidate ou le candidat devait prendre en compte les contraintes existantes pour proposer une optimisation adaptée. Le choix présenté nécessitait une justification avec une prise en compte de l'incidence sur les structures.

2.4 Procédez à une analyse argumentée justifiant l'affectation de l'un des chariots dans la zone de stockage B de la cellule 3.

La candidate ou le candidat devait justifier d'un choix de chariot élévateur en fonction des contraintes de la situation.

PARTIE B : Problématique de professionnalisation

Au cours de votre stage, vous avez eu la possibilité d'analyser et de comprendre les enjeux liés à la santé et la sécurité au travail.

Vous avez eu l'opportunité d'échanger avec la directrice des ressources humaines et d'assister à une réunion du comité social et économique (CSE). Au cours de celle-ci, il a été notamment évoqué une augmentation significative des absences et des accidents du travail.

Dans la perspective de réinvestir cette expérience professionnelle afin de sensibiliser vos élèves de baccalauréat professionnel logistique à la prévention des risques professionnels dans le cadre du groupe n°1 « La réception et le transfert des marchandises » et en collaboration avec l'équipe pédagogique, vous décidez de lister et d'illustrer les éléments nécessaires à l'amélioration des conditions de travail. Vous structurez votre réponse.

Cette partie supposait dans un premier temps de présenter les implications de la prise en compte des enjeux de la santé et de la sécurité au travail aussi bien pour l'entreprise et que les salariés. Dans un deuxième temps, d'appréhender la dimension pédagogique au travers du thème proposé. La réflexion nécessitait un travail de structuration (introduction, développement, conclusion) et de contextualisation des idées clés, mis en étroite relation avec une dimension pédagogique. La réponse à cette question devait ainsi aborder pédagogiquement les connaissances et compétences nécessaires à développer auprès d'élèves préparant un baccalauréat professionnel logistique ou transport lors d'une séquence d'enseignement. Il s'agissait également d'aborder les transversalités avec les autres enseignements.

2.4. Commentaires du jury

Le jury attend des candidats :

- une maîtrise des concepts fondamentaux et du vocabulaire correspondant, aussi bien dans le domaine du transport que de la logistique ;
- des capacités à organiser et justifier leur démarche et leurs réponses ;
- une mise en évidence des connaissances théoriques et techniques, dans un environnement contextualisé, avec une démarche professionnelle justifiée ;
- une attention particulière dans la présentation, la clarté et l'orthographe des copies.

2.4.1. Sur le fond

Globalement le jury a constaté un manque de préparation de certains candidats à cette épreuve, qui se traduit par la présence de parties non traitées dans les copies. Cependant, les meilleures copies mettent en évidence une analyse pertinente et argumentée des compétences et des connaissances dans les deux valences.

Toutefois, d'une manière générale, le jury regrette que :

- trop de copies témoignent de connaissances superficielles dans le domaine du transport et de la logistique, ou dans un de ces deux domaines. Par exemple, lors de cette session, le dimensionnement d'un palettier, les systèmes d'information, le calcul de l'assurance, les incoterms et le dédouanement n'étaient globalement pas maîtrisés ;
- les candidats ne répondent pas aux attentes de la problématique proposée, par exemple dans la partie B du sujet où l'approche professionnelle de l'enseignement n'est encore que trop peu abordée. Le développement n'était pas structuré et présentait des données hors sujet ;
- l'exploitation des annexes ne soit pas approfondie pour dégager les données utiles et pertinentes en lien avec le questionnement ;
- les éléments de réponse soulignent un manque de rigueur dans la justification des calculs et l'argumentation des réponses apportées ;
- les données chiffrées sont trop peu ou mal exploitées lors de l'analyse. Les réponses correspondantes se traduisent alors par une rédaction trop succincte et par un manque d'analyse et d'esprit de synthèse,
- certaines copies manquent d'homogénéité.

Obtenir une note satisfaisante implique de traiter tous les dossiers, d'où la nécessité de ne pas se spécialiser dans le domaine de la logistique ou du transport, et d'apprendre à gérer son temps.

2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert des aptitudes de structuration, de clarté et de précision du propos. Ces qualités peuvent être identifiées dans certaines copies au travers :

- d'une présentation soignée ;
- de la numérotation des questions ;
- d'une présentation synthétique avec l'exploitation de tableaux et parfois de schémas ;
- de réponses structurées, rédigées et argumentées ;
- de résultats mis en évidence ;
- d'une organisation rigoureuse destinée à répondre précisément à la question posée.

Le jury déplore encore dans certaines copies :

- un manque de soin (nombreuses ratures, écriture parfois illisible) ;
- un manque de structuration dans les questions traitées : ces dernières ne sont pas toujours numérotées ni traitées dans un ordre logique ;
- des résultats qui ne sont pas mis en évidence ;
- un manque d'équilibre dans les réponses entre les éléments rédigés et les présentations synthétiques, afin de mettre en évidence les idées clés de l'analyse ;
- une syntaxe et une orthographe médiocres voire défailtantes dans certaines copies.

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Sur le fond

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats :

- de s'informer du programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours ;
- d'approfondir les notions fondamentales dans les domaines de la logistique et du transport et d'être capable de les maîtriser et les mobiliser dans un contexte donné. En guise d'entraînement, les études de cas proposées dans le cadre du brevet de technicien supérieur « transport et prestations logistiques »¹ peuvent être réalisées par les candidats. Toutefois, cette approche ne doit être envisagée que comme un premier niveau de compétences à atteindre, l'objectif final dans le cadre de la préparation du concours étant le niveau M1 ;
- d'utiliser un vocabulaire technique et professionnel adapté, de veiller à l'actualisation des connaissances et de prendre l'habitude de lire la presse spécialisée ;
- de prendre le temps de réaliser une lecture attentive de l'intégralité du sujet avant de composer pour répondre de manière précise et argumentée aux questions et d'éviter des hors sujets ; les dossiers peuvent être traités dans un ordre différent que celui du sujet ;
- de s'appuyer sur des connaissances solides dans le domaine du transport et de la logistique pour justifier une démarche et des résultats. Les commentaires ne se limitent pas à une énumération d'idées mais doivent développer un argumentaire cohérent, toujours dans le cadre du contexte proposé dans le sujet ;
- de présenter des réponses structurées et rédigées mettant en évidence le raisonnement et la démarche utilisée qui aboutissent à un résultat chiffré et à son argumentaire ;

¹ Ces sujets sont disponibles à l'adresse <http://crcm-tl.fr/index.php/sujets-et-cas/transport-et-logistique/bts-tpl>

- de traiter la partie liée à la problématique de professionnalisation en se plaçant dans la posture d'un enseignant. Cependant, il n'est pas demandé à la candidate ou au candidat de réaliser un cours mais de développer un travail de réflexion didactique et pédagogique permettant parmi l'ensemble des connaissances possédées de sélectionner celles qui lui semblent nécessaires d'aborder dans le contexte donné. Le jury attend de la candidate ou du candidat d'être capable de mettre en évidence, d'expliquer et illustrer les concepts fondamentaux du transport et de la logistique en lien avec les compétences développées dans le référentiel des élèves, mais également de souligner les transversalités possibles avec d'autres enseignements. Ce travail nécessite un plan structuré apparent. Ce dernier dossier ne doit pas être négligé par manque de temps.

Globalement, les travaux réalisés par chaque candidat(e) doivent être significatifs des compétences attendues de futurs enseignants en transport et logistique à savoir :

- d'être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances de la discipline ;
- d'exposer de façon claire et rigoureuse un raisonnement, une méthode, un résultat ;
- d'aller à l'essentiel.

2.5.2. Sur la forme

Pour réussir au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats :

- de soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les questions,...) ;
- de veiller à la lisibilité de l'écriture ;
- d'organiser et présenter les résultats sous forme de tableaux (pour les calculs) chaque fois que cela est possible, sans pour autant oublier de justifier les affirmations et arguments présentés ;
- de mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement et les résultats ;
- de gérer son temps pour éviter des fins de copies négligées ;
- de veiller à l'orthographe et à la syntaxe ;
- d'éviter les abréviations qui ne sont pas usuelles (ou en donner la signification) ;
- de faire des efforts de rédaction ;
- de répondre de manière précise aux questions en formulant des arguments ;
- d'utiliser, lorsque le traitement de la question s'y prête, des schémas (dimensionnement des palettiers, plan de l'entrepôt, etc.) ;
- d'indiquer pour chaque résultat chiffré les détails de calculs, les unités de mesure utilisées ;
- d'être attentif aux conversions ;
- d'utiliser un vocabulaire professionnel maîtrisé.

2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues d'une professeure ou d'un professeur d'économie et gestion dans le domaine du transport et de la logistique. L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau Bac +2 à M1 ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable. Par ailleurs, les dimensions didactiques et pédagogiques de l'enseignement du transport et de la logistique en lycée professionnel ont besoin d'être approfondies.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

1.1. Éléments statistiques

Nombre de candidats	22
Moyenne générale	10/20
Note la plus basse	2/20
Note la plus haute	19/20

Répartition des notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	4	4	4	2	3	5

1.2. Condition de déroulement de l'épreuve

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Au cours des deux heures de préparation, la candidate ou le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elle ou il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. En revanche la connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection a été assurée, pour cette session.

1.3. Commentaires du jury

L'hétérogénéité du profil des candidats (étudiants, professionnels, professeurs contractuels, formateurs, etc.), est nettement perceptible au cours des prestations orales. Globalement, le jury observe trois catégories de candidats :

- un nombre significatif de candidats ayant une bonne connaissance de l'épreuve et de l'enseignement en lycée professionnel, certains d'entre eux proposant même une réalisation pédagogique très pertinente et en totale adéquation avec la définition de l'épreuve ;
- des candidats qui sont peu ou pas suffisamment préparés à l'épreuve et dont les propositions ne correspondent pas aux attendus. Certains d'entre eux font preuve d'une analyse réflexive pertinente lors de l'entretien et sont capables d'améliorer leur proposition pédagogique ;

- quelques candidats qui ont une méconnaissance ou une fausse représentation des conditions d'exercice du métier d'enseignant et de ses exigences.

Certains candidats spécialisés dans un domaine (logistique ou transport) ont des difficultés à s'adapter à la bivalence. La dimension économique et/ou juridique est souvent occultée.

L'attitude et le comportement des candidats ne sont pas toujours adaptés au contexte d'une épreuve de concours (posture professionnelle, langage).

1.3.1 Sur la forme

Le jury a pu apprécier, pour les meilleures prestations :

- un exposé oral structuré ;
- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel précis ;
- des intentions pédagogiques claires du projet d'activité ;
- des supports de qualité (fiche pédagogique, fiche de déroulement de séance, documents élève, documents professeur) ;
- une réflexion sur les usages du numérique dans l'activité proposée ;
- une bonne maîtrise de la gestion du temps, dont les 30 minutes d'exposé ;
- une appropriation du contexte proposé dans le sujet (projet d'établissement, environnement, etc.) ;
- une prise en compte de l'environnement technologique précisé dans le sujet ;
- une communication orale d'un bon niveau, et des qualités d'écoute et d'argumentation ;
- une présentation dynamique et convaincante,
- une bonne réflexivité.

Des candidats ont proposé l'utilisation de supports et d'outils de communication, ce qui a donné du sens à leur démarche pédagogique. En revanche d'autres se sont perdus dans de nombreux documents, ont réalisé un exposé confus et donné le sentiment d'une préparation approximative.

L'utilisation de l'outil informatique pendant la prestation orale peut s'avérer pertinente lorsqu'il est employé comme support de communication et non comme une fin en soi. Une présentation sur papier rigoureuse, réfléchie, adaptée et soignée est également un bon support de communication.

Le jury constate malgré tout pour une partie des candidats :

- une mauvaise gestion du temps ;
- une incompréhension ou un traitement partiel du sujet ;
- un manque de structuration de l'exposé ;
- un manque d'exploitation des données du contexte proposé dans le sujet ;
- une réalisation pédagogique trop succincte, absente ou non adaptée au niveau d'enseignement ;
- l'absence de prévision de consignes données aux élèves ou un manque de clarté et d'explicitation ;
- un manque de prise en considération de l'environnement matériel de la séance (plateau technique, salle informatique, etc.) ;
- une méconnaissance du profil et de la diversité des élèves de lycée professionnel ;
- une analyse réflexive absente ou succincte par rapport aux situations proposées et aux remarques du jury.

Environ la moitié des candidats n'a pas su s'imprégner du sujet et produire une activité pédagogique cohérente et transversale (en y intégrant notamment les notions d'économie et de droit). Toutefois, au cours de l'entretien, quelques candidats ont développé une réelle capacité d'écoute et de remise en question, qualité indispensable pour un(e) futur(e) enseignant(e).

1.3.2. Sur le fond

Le jury constate que les meilleures prestations s'appuient sur :

- une activité pédagogique originale et structurée ;
- une bonne connaissance des référentiels et règlements d'examen ;
- un regard pédagogique transversal ;
- une réflexion sur la mise en place d'une évaluation tant formative que sommative ;
- une connaissance des matériels et de l'environnement de travail susceptibles d'exister dans un lycée professionnel ;
- une capacité à développer une analyse réflexive lors de l'entretien et à faire évoluer la proposition pédagogique proposée.

Toutefois, il est à noter pour certains candidats :

- la méconnaissance de dispositifs spécifiques au lycée professionnel (accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité, transversalité, période de formation en milieu professionnel, etc.) ;
- une approche pédagogique pas toujours adaptée au public visé ;
- des difficultés à situer la séquence dans une progression et à justifier les choix pédagogiques ;
- des réponses aux questions du jury pas toujours pertinentes, et parfois hors sujet ;
- des difficultés de compréhension des questions du jury.

Une lecture superficielle du sujet occasionne des erreurs d'interprétation (par exemple, respect du positionnement de la séquence dans la formation ou traitement d'une partie du sujet seulement, caractéristiques des élèves, environnement matériel, supports numériques d'animation).

Une absence de créativité et de diversité pédagogique remarquée dans certaines prestations résultent, en particulier, d'un manque de prise en compte de toutes les informations et contraintes du sujet et de l'environnement de travail. L'intégration des périodes de formation en milieu professionnel et les partenariats professionnels restent trop superficiels. L'évaluation n'est pas toujours intégrée dans la réflexion de la candidate ou du candidat, tout comme la dimension économique et juridique.

Enfin il est constaté chez certains candidats des difficultés à se remettre en question par rapport à leurs pratiques pédagogiques.

1.5. Conseils aux candidats

1.5.1. Lors de la préparation de l'épreuve et la mise en loge

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de mise en situation professionnelle, le jury conseille aux candidats :

- de mener une réflexion sur le métier d'enseignant, ses missions, ses exigences, son environnement ;
- de s'informer sur les dispositifs liés à la transformation de la voie professionnelle² ;
- de s'informer sur le programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours ;
- de réaliser des stages d'immersion en lycée professionnel pour une meilleure connaissance des élèves ;
- de prendre connaissance et de disposer des référentiels et programmes de formation³ (économie-droit en baccalauréat professionnel dans le secteur tertiaire, baccalauréat professionnel logistique, baccalauréat professionnel transport, etc.), ainsi que de la définition des épreuves d'examen ;
- de connaître les modalités d'évaluation en lycée professionnel (CCF, contrôle ponctuel) ;
- de s'informer sur le fonctionnement d'un lycée professionnel et cerner les particularités des élèves de lycée professionnel ;
- de maîtriser les termes pédagogiques tels que prérequis, séquence, séance, évaluation formative, évaluation sommative, certificative, etc. ;
- de s'entraîner à construire et justifier des stratégies pédagogiques et des séquences structurées ;
- de préparer en amont des trames de fiche pédagogique et de déroulement de séance et de séquence ;
- de réaliser une sélection des ressources pédagogiques en amont pour éviter une perte de temps dans le tri des informations pendant la préparation ;
- de réaliser des simulations d'exposé pour mieux gérer le temps de l'épreuve ;
- de ne pas hésiter à s'inscrire à une préparation de concours.

Lors de la mise en loge, le jury conseille aux candidats :

- de lire attentivement le sujet pour prendre en compte l'ensemble des éléments ;
- de respecter les compétences inscrites et les limites de savoirs des référentiels ;
- de s'assurer que leur réalisation pédagogique respecte le contexte d'enseignement et la thématique du sujet ;
- d'envisager l'outil informatique comme un support d'échange avec le jury seulement si ce dernier apporte une plus-value à la prestation ;
- de présenter et d'argumenter ses choix au jury (matériel, organisation pédagogique...) au travers d'une fiche pédagogique détaillée intégrant des transversalités notamment avec la dimension économique et juridique ;

² Voir la page <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

³ Ces programmes et référentiels sont disponibles sur le site du réseau de ressources CERPEG : <http://www.cerpeg.fr/info/>

- de rechercher de la variété dans les activités pédagogiques présentées (travail individuel, de groupe, plateau technique, usage du numérique...), ainsi que dans l'animation de la classe et la diversification des activités proposées aux élèves ;
- d'éviter de reprendre un chapitre ou des activités d'un manuel sans se les approprier ;
- de construire une activité pédagogique personnelle faisant apparaître des consignes de travail précises, en s'appuyant sur le référentiel concerné, en positionnant la séquence dans la stratégie de formation et en prenant notamment en considération le profil des apprenants, les compétences acquises par les élèves en centre de formation et lors des périodes de formation en milieu professionnel ;
- d'évaluer la durée des activités proposées ;
- de soigner l'orthographe et la syntaxe dans les documents présentés lors de l'entretien.

Il est rappelé que l'économie-droit fait partie intégrante du champ professionnel et à ce titre les transversalités possibles doivent figurer dans la proposition de séquence pédagogique.

1.5.2. Lors de l'entretien

Il est conseillé à la candidate ou au candidat :

- de veiller à s'adresser à l'ensemble des membres de la commission lors de la présentation et de l'entretien ;
- de soigner la tenue vestimentaire, d'adopter un langage (verbal et non verbal) en adéquation avec le contexte d'une épreuve de concours et une posture d'enseignant ;
- de développer des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension pour aborder sereinement l'épreuve ;
- de justifier les choix pédagogiques et didactiques en utilisant un vocabulaire adapté ;
- de démontrer la capacité à faire évoluer une proposition pédagogique, si nécessaire, de la revoir en fonction des observations du jury ;
- de faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

2.1. Statistiques

Nombre de candidats	22
Moyenne générale	12.14/20
Note la plus basse	5/20
Note la plus haute	19/20

Répartition des notes	N<5	5<N<8	8<N<10	10<N<12	12<N<15	N<15
Nombre de notes	0	6	1	1	7	7

2.2. Préparation de l'épreuve

2.2.1. La constitution du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support d'élaboration du sujet par le jury. Sa composition conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour les candidats et conforme aux attentes de l'épreuve.

2.2.2. La préparation en loge

Au cours des deux heures de préparation, la seule ressource autorisée est le dossier imprimé que la candidate ou le candidat a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. Il est demandé à la candidate ou au candidat de venir le jour de l'épreuve avec son propre exemplaire (un seul) identique au dossier transmis au jury de l'épreuve.

L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

2.3. Commentaires du jury

2.3.1. Sur le dossier

Globalement les dossiers correspondent aux exigences de l'épreuve et une nette amélioration de la forme est perceptible. Cependant, certains dossiers ne respectent pas le formalisme de l'épreuve dont le nombre de pages. Les membres du jury notent également encore quelques insuffisances.

Sur le fond, certains dossiers ne présentent pas ou peu de documents professionnels, ou bien les documents présentés ne sont pas toujours exploitables pédagogiquement ou offrent un intérêt pédagogique limité.

Le jury regrette d'avoir encore rencontré quelques dossiers retraçant une séquence pédagogique ou simplement une synthèse de séquence. Cette approche ne correspond pas à la définition de l'épreuve.

Certains dossiers intègrent des extraits du référentiel ou présentent des séquences pédagogiques, ce qui est totalement inutile et pénalise la candidate ou le candidat.

2.3.2. Sur l'exposé

Lors de l'exposé les candidats ont réalisé pour la plupart des présentations structurées et les travaux sont correctement contextualisés. Globalement, l'expression orale est de bonne qualité. Le vocabulaire employé est professionnel.

Toutefois, le jury regrette que :

- certaines présentations ne soient pas contextualisées ;
- l'exposé soit trop souvent réduit à un inventaire des activités proposées ;
- les documents présentés dans le dossier ne soient pas toujours exploités judicieusement ou ne soient pas susceptibles d'être utilisés en classe ;
- la didactisation du/des support/s choisie par la candidate ou le candidat ne soit pas suffisamment explicitée (exploitation, retraitement des documents et annexes au regard du sujet proposé) voire inadaptée au niveau demandé ou une exploitation en lycée professionnel ;
- certains candidats présentent une séquence pédagogique complète alors que le jury attend avant tout une « didactisation » justifiée et argumentée de l'un des éléments figurant dans le dossier ;
- la candidate ou le candidat n'insiste pas assez sur les qualités pédagogiques du document présenté ;
- la candidate ou le candidat ne développe pas suffisamment les résultats attendus de l'activité proposée ;
- le temps imparti est parfois insuffisamment utilisé.

2.3.3. Sur l'entretien avec le jury

Les candidats ont dans l'ensemble adopté une posture appropriée. Mais on déplore trop souvent, pour quelques candidats :

- un manque de maîtrise et d'utilisation des référentiels ;
- une connaissance insuffisante du système scolaire notamment dans la voie professionnelle et une représentation partielle des conditions d'exercice du métier d'enseignant ;
- une méconnaissance du niveau et des typologies des élèves de lycée professionnel ;
- une méconnaissance de la durée des PFMP et des modalités de la certification ;
- des lacunes au niveau des savoirs fondamentaux ;
- une méconnaissance du vocabulaire lié au métier d'enseignant ;
- des difficultés à argumenter et justifier ses choix ou alors à se détacher de sa production et à faire évoluer sa réflexion lors des échanges avec le jury en fonction des remarques formulées.

Le jury rappelle que c'est au cours de cette partie d'épreuve que sont évaluées l'adhésion aux valeurs de la République et la connaissance des principes déontologiques liés au métier. Toutefois, le jury regrette que les réponses formulées soient parfois stéréotypées.

2.4. Conseils aux candidats

2.5.1. Lors de l'élaboration du dossier

Les situations professionnelles présentées doivent être concrètes et réelles, qu'elles aient été vécues ou simplement observées par la candidate ou le candidat. Le jury incite les candidats à se rapprocher autant que possible d'une entreprise choisie, de réaliser des observations et de sélectionner des documents professionnels exploitables en nombre suffisant. La candidate ou le candidat doit s'attacher à décrire le contexte de réalisation de (ou des) l'activité (s) professionnelles permettant de couvrir plusieurs groupes de compétences des référentiels. Les annexes proposées doivent illustrer l'activité décrite. Elles doivent pouvoir permettre une transposition didactique en classe, sans que celle-ci ne soit indiquée dans le dossier.

La candidate ou le candidat doit garder à l'esprit que la qualité du dossier présenté permettra un bon déroulement de l'épreuve d'admission.

Les conseils relatifs à la préparation de l'épreuve de mise en situation professionnelle, en amont des épreuves d'admissibilité, sont également valables pour l'épreuve sur dossier.

2.5.2. Lors de la préparation en loge

Il convient que la candidate ou le candidat lise attentivement le sujet, qui a été spécialement préparé par le jury à partir de son dossier. Lorsqu'une production est demandée, celle-ci doit être concrétisée, même de façon sommaire compte tenu du temps imparti et des moyens à la disposition de la candidate ou du candidat. Celle-ci ou celui-ci doit sélectionner et peut adapter les documents qui figurent dans son dossier à la production demandée, et cela en fonction du contexte pédagogique explicité dans le sujet.

2.5.3 Lors du déroulement de l'épreuve

D'une manière générale, il est conseillé aux candidats :

- de s'adresser aux membres du jury en les regardant ;
- de porter une attention à la tenue vestimentaire, à la posture professionnelle et au langage utilisé ;
- de prendre en compte toutes les dimensions du métier d'enseignant dans la transmission des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Pendant l'exposé la candidate ou le candidat doit veiller à :

- montrer et présenter les documents réalisés (supports de cours,..) ;
- lier les activités présentées aux compétences du référentiel ;
- mettre en évidence les transversalités ;
- indiquer la place de la production réalisée dans une progression ;
- modifier les documents professionnels pour les adapter au niveau des élèves ;
- justifier les choix pédagogiques mis en œuvre.

Pendant l'entretien avec le jury, il est demandé à la candidate ou au candidat :

- de pratiquer une écoute active ;
- d'apporter des réponses concises et claires en tenant compte des remarques du jury ;
- d'aborder les contraintes du métier d'enseignant dans la réalisation des activités présentées ;
- de faire preuve de conviction.

CONCLUSION

On le constate : la réussite au concours de CAPLP économie et gestion option transport et logistique nécessite une préparation rigoureuse. En effet il s'agit de témoigner de compétences professionnelles liées à deux spécialités différentes, même si elles sont proches et complémentaires. Elle suppose aussi d'acquérir une connaissance du lycée professionnel, de son fonctionnement et de ses élèves, ainsi que les transformations à l'œuvre. La lecture et la prise en compte des éléments des différents rapports de jury est indispensable. De même la candidate ou le candidat doit maîtriser les référentiels des baccalauréats professionnels « transport » et « logistique » et des CAP de la filière. Enfin le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation doit être connu. On ne peut donc que conseiller à la candidate ou au candidat de prendre contact avec un établissement dispensant ces formations, d'échanger avec des professeurs de ces spécialités, et d'observer dans la mesure du possible quelques cours ou séances pratiques.

Lors des épreuves d'admissibilité, une attention particulière doit être apportée à la forme comme au fond des productions demandées. La clarté de l'expression écrite, le souci de la présentation, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe constituent des éléments indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Il en est de même pour le dossier présenté à l'épreuve d'admission correspondante.

Lors des oraux, la présentation, la clarté de l'expression, les capacités d'écoute et d'analyse réflexives constituent aussi un gage de réussite. La candidate ou le candidat doit bien évidemment démontrer la maîtrise des domaines professionnels du transport et de la logistique, mais aussi témoigner de sa capacité à adapter son discours au niveau de sa classe et aux objectifs des référentiels, à créer des situations pédagogiques fécondes, à entretenir des relations constructives avec son environnement professionnel et à porter sur ses élèves un regard bienveillant. À ces conditions elle ou peut devenir un(e) excellent(e) enseignant(e), conduisant à la réussite les élèves qui lui sont confiés.

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission

Concours externe du CA-PLP

Section économie et gestion

Option : Transport et logistique

Session 2019

Note aux candidats sur les épreuves d'admission

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut utiliser tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (manuels, cours photocopiés, journaux, etc.). Il peut aussi utiliser son propre matériel informatique (ordinateur portable, tablette numérique) contenant les documents numériques de son choix dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome et à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

Quand il se présente pour la préparation de l'épreuve, le candidat doit être autonome. Aucune aide ne peut lui être apportée pour porter ses documents, installer et utiliser son ordinateur portable ou sa tablette numérique. Il ne pourra pas par ailleurs brancher son matériel à une alimentation électrique.

Le recours à l'équipement numérique utilisé par le candidat au cours de la préparation est autorisé lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. L'utilisation du matériel de vidéo-projection, installé dans la salle, est autorisée. Le candidat pourra connecter son équipement numérique à un port VGA relié au vidéoprojecteur ou se munir d'un support de stockage amovible (clé USB, disque dur externe, etc.) sur lequel les fichiers qu'il souhaite projeter sont enregistrés de préférence en format .pdf.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Pour cette épreuve, la **seule ressource autorisée** pour le candidat est la copie conforme du dossier qui a été remis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document quel qu'en soit le support n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation, ni au cours de l'entretien.

Les dossiers doivent être transmis en double exemplaire au secrétariat du jury dont l'adresse figure sur la convocation, cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats veilleront à faire apparaître sur la première page de couverture de leur dossier :

- leur numéro d'inscription,

- leur nom patronymique,
leur nom d'usage éventuel.

Annexe 3 : programme du CAPLP économie et gestion session 2019

Le programme de la session 2019 est publié à l'adresse

http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_externe/00/6/p2019_caplp_ext_eco_gest_1017006.pdf

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1

Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Le droit de l'immatériel - L'entreprise en difficulté
- La sécurité au travail

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les référentiels indiqués dans les définitions sont ceux en vigueur le 1er janvier de l'année du concours.

[...]

2.3 Transport et logistique

A. Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel « transport » et du baccalauréat professionnel « logistique », traitées au niveau M1

B. Les thématiques suivantes, en lien avec le transport et la logistique, traitées au niveau M1 :

- commerce mondial
- développement durable
- innovation technologique
- normalisation et certification
- services associés et création de valeur

Annexe 4 : sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle

Exemple n°1 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion option transport et logistique Session 2019	
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Épreuve de mise en situation professionnelle	
Coefficient 2	
Préparation : 2 heures	Durée de l'épreuve : 1 heure <i>Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes</i>
L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.	

SUJET

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique. Vous avez en charge l'enseignement de la logistique et de l'économie-droit dans une classe de première baccalauréat professionnel logistique.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement : le lycée professionnel est situé dans l'académie de Bordeaux, l'établissement est intégré à une cité scolaire qui accueille 1 000 élèves. Il comprend également un collège et un lycée général et technologique. La cité est dotée d'un internat de 150 places. L'effectif du lycée professionnel est de 320 élèves. L'offre de formation comprend plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel : logistique, transport, conducteur transport routier marchandises et gestion-administration ainsi qu'une spécialité de CAP : opérateur-opératrice logistique.

Extrait du projet de l'établissement :

Le projet du lycée professionnel comprend 3 axes :

- Axe 1 : La réussite de chaque apprenant et la construction de son projet d'orientation
 - promouvoir l'égalité des chances et assurer l'accès à tous les élèves d'un niveau de qualification,
 - construire des parcours d'orientation éclairés et réussis favorisant la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle,
 - encourager et accompagner les échanges avec les milieux professionnels, la mobilité et l'ouverture internationale.
- Axe 2 : L'engagement de l'apprenant et les valeurs citoyennes
 - accompagner les apprenants vers l'acquisition de la démocratie lycéenne,
 - construire un parcours citoyen,

- promouvoir les initiatives propices au développement durable,
 - éduquer aux médias et à l'information.
- Axe 3 : Le numérique et les innovations
- développer et promouvoir les pratiques innovantes liées aux usages du numérique,
 - éduquer les apprenants et le personnel aux usages, pratiques et risques liés aux usages du numérique,
 - accompagner le personnel pédagogique et éducatif dans les usages du numérique.

Environnement économique de l'établissement : l'établissement se situe dans une agglomération d'une ville de 20 000 habitants. À proximité de la cité scolaire, une zone d'activité comprenant plusieurs entreprises du secteur transport-logistique est implantée. Elle comprend un embranchement de fret ferroviaire. Elle est desservie par des transports en commun.

Caractéristiques de la classe : la classe compte 30 élèves (10 filles et 20 garçons). 30 % des apprenants n'ont pas choisi le baccalauréat professionnel logistique en premier vœu lors de la phase d'orientation en fin de 3^{ème}. Les élèves participent activement en classe. Les comportements professionnels ne sont pas encore acquis. Le niveau est hétérogène et certains élèves ont des difficultés de concentration.

Le groupe 1 est composé de 17 élèves : 15 élèves sont issus de la classe de seconde professionnelle baccalauréat logistique, 1 élève de la classe de terminale CAP opérateur/opératrice logistique et 2 élèves de 2^{nde} générale.

Le groupe 2 est composé de 13 élèves : 9 élèves sont issus de la classe de seconde professionnelle baccalauréat logistique, 2 élèves de 2^{nde} baccalauréat professionnel gestion-administration et 2 élèves de la classe de terminale CAP opérateur-opératrice logistique.

Circonstances : les élèves ont, par semaine, 2 heures de cours en classe entière en logistique les lundi et mercredi de 8 h 30 à 10 h 20 et 2 heures en économie-droit le mardi de 15 h 45 à 17 h 35.

En groupe à effectif réduit, les élèves ont 6 heures par semaine en logistique, les mardi et jeudi de 9 h 25 à 12 h 25 et 2 heures quinzaine de cours de conduite de chariots élévateurs, le vendredi de 10 h 35 à 12 h 25.

Deux professeurs d'économie et gestion option transport-logistique interviennent auprès des apprenants.

Équipement de l'espace pédagogique : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe, équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau et à un accès internet. Les cours en classe à effectif réduit se déroulent sur le plateau technique. Celui-ci comprend un entrepôt pédagogique composé d'une aire d'évolution de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, d'une zone de stockage en palettiers et étagères, d'une zone de préparation de commandes/expédition, d'une zone de réception et d'une simulation d'un quai de livraison. Cet espace est équipé de trois postes informatiques et de cinq tablettes numériques, reliés au réseau et avec un accès internet.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario :

- **Cadre de l'intervention :** vous avez en charge le cours de logistique avec le groupe 2 le jeudi de 9 h 25 à 12 h 25.

- **Progression pédagogique** : vous avez déjà proposé, lors de l'une des séquences précédentes, une activité pédagogique de découverte se référant au groupe de compétences n°2 - La préparation et l'expédition des marchandises et plus particulièrement à la sous-compétence : G2C1 - Préparer des commandes.
Vous souhaitez proposer une activité pédagogique permettant d'approfondir cette sous-compétence et plus particulièrement G2C1.9 - Emballer, peser, étiqueter le/les unité(s) de charge.

Vous pouvez également mobiliser des compétences du groupe n°6 – Les relations avec les partenaires (en français et langue étrangère).

Vous réinvestissez les dimensions économiques et/ou juridiques pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée.
- **Projet de séquence et séance** : vous présenterez un projet de séquence et de la séance correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Exemple n°2 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

option transport et logistique

Session 2019

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

SUJET 4

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique. Vous avez en charge l'enseignement le transport et de l'économie-droit dans une classe de première baccalauréat professionnel transport.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement : le lycée professionnel propose des formations dans les métiers des industries graphiques, de la restauration, du transport, de la logistique et de l'automobile. Il se situe à Strasbourg. Une classe de 3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle est implantée également dans cet établissement. Les apprenants peuvent notamment y préparer un CAP opérateur-trice logistique et des baccalauréats professionnels des spécialités transport, logistique. L'établissement est implanté en milieu urbain en centre-ville et dispose d'un internat de 100 places.

Extrait du projet de l'établissement

Le projet du lycée comprend 4 axes.

- Axe 1 - Pour tous un tremplin vers la réussite professionnelle
 - la valorisation de l'image du lycée professionnel
 - la découverte des métiers : le parcours de formation
 - une offre de formation adaptée à différents publics
 - l'exigence professionnelle pour la réussite aux concours, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle

- Axe 2 - S'engager dans son parcours d'élève et de futur citoyen
 - la poursuite et le développement des actions de lutte contre le décrochage et les sorties prématurées
 - la poursuite des actions de responsabilisation, d'autonomie des élèves pour un meilleur exercice de leur citoyenneté et pour favoriser le vivre-ensemble au lycée
 - les pratiques sportives : poumon identitaire des jeunes

- Axe 3 - Au-delà de mes (ses) horizons
 - l'ouverture à de nouveaux horizons
 - le dépassement des frontières des apprenants
 - l'appropriation du monde de l'autre
- Axe 4 : Ouverture numérique
 - l'engagement sur la charte informatique
 - l'intervention de professionnels sur les opportunités et les dangers d'internet

Environnement économique de l'établissement : le lycée se situe en centre-ville et à une dizaine de kilomètres de quatre zones d'activités dont une en Allemagne. Le réseau des transports en commun urbain dessert toutes les zones. Une ligne de tram permet également d'accéder facilement à la ville de Kehl en Allemagne où sont implantées des entreprises du secteur transport-logistique.

Caractéristiques de la classe : la classe se compose de 14 élèves dont 3 filles. Deux élèves sont issus d'une seconde gestion-administration. Un élève a des difficultés cognitives et est accompagné d'une personne qui a la fonction « accompagnant des élèves en situation de handicap » (AESH).

Une majorité des élèves a choisi cette formation. Environ 60 % d'entre eux envisagent une poursuite d'études et 40 % une insertion professionnelle dont certains à l'étranger. 11 élèves ont choisi l'option « section européenne – allemand- ».

Actuellement, deux élèves allemands, dans le cadre d'un partenariat, sont intégrés au groupe classe pour 8 semaines.

Circonstances : les élèves ont, toujours cours en classe entière, les lundi et mercredi de 8 h 00 à 8 h 55, les mardi, jeudi et vendredi de 13 h 20 à 16 h 25, le vendredi de 10 h 10 à 12 h 00.

Deux professeurs d'économie et gestion option transport-logistique interviennent auprès des apprenants.

Équipement de l'espace pédagogique : les cours se déroulent dans une salle banalisée, aménagée en 6 îlots équipés chacun de 4 postes informatiques reliés à internet. Cet espace comprend également une table de réunion de 20 places. Un vidéo projecteur est à disposition.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario :

- **Cadre de l'intervention :** le cours se déroule le mercredi de 8 h 00 à 8 h 55, au second semestre de l'année.
- **Progression pédagogique :** vous avez abordé et réinvesti les compétences du groupe n°1 – l'organisation d'une opération de transport, n°2 – l'exécution d'une prestation de transport et du groupe n°3 – le suivi d'une opération de transport. Vous souhaitez maintenant approfondir la G3.C2.2 « Traiter les dysfonctionnements et les réclamations ».

Vous pouvez également mobiliser des compétences du groupe n°6 – Les relations avec les partenaires (en français et langue étrangère).

Vous réinvestissez les dimensions économiques et/ou juridiques pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée.

- **Projet de séquence et séance** : vous présenterez un projet de séquence et de la séance correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe 5 : sujets de l'épreuve sur dossier

Exemple n°1 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option transport et logistique

Session 2019

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : XXX

Vous proposez une exploitation didactique s'appuyant sur votre dossier documentaire et prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement précisés ci-dessous.

Niveau et de classe concernée : 1^{ère} baccalauréat professionnel logistique

Contexte : Dans une classe constituée de 23 élèves dont un élève bénéficiant de l'aide d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), la séance a lieu au début de l'année scolaire. Vous disposez d'un ordinateur relié à un vidéo projecteur avec accès à Internet.

Enseignement : Logistique

Groupe de compétences développé dans la situation d'enseignement :

G3C1 - Préparer la réception des marchandises

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier -si besoin- d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel logistique

Groupe de compétences n° 3 : L'organisation des flux entrants et sortants

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
<p>G3C1 - Préparer la réception des marchandises</p> <p>G3C1.1 - Ordonnancer les réceptions G3C1.2 - Planifier l'occupation de la zone de réception G3C1.3 - Évaluer les besoins en matériel G3C1.4 - Participer à la prévision des moyens humains</p>		
<p>G3C2 - Participer aux traitements des litiges</p> <p>G3C2.1 - Relever les anomalies et avaries G3C2.2 - Préparer le dossier litige G3C2.3 - Participer au suivi des dossiers litiges</p>	<p>G3C2.CP1 - Être précis dans l'expression des réserves G3C2.CP2 - Appliquer les règles et procédures</p>	<p>G3S1 - Les intervenants de la chaîne logistique G3S2 - Les liens entre les services de l'entreprise logistique G3S3 - L'organisation des espaces logistiques G3S4 - La préparation de la réception G3S5 - Les réserves G3S6 - L'organisation de la préparation des commandes G3S7 - Les matériels de transport G3S8 - Les tournées G3S9 - Les tableaux de bord logistiques G3S10 - Les règles et procédures</p>
<p>G3C3 - Organiser la préparation et l'expédition des commandes</p> <p>G3C3.1 - Hiérarchiser les préparations à réaliser G3C3.2 - Évaluer les besoins en matériel G3C3.3 - Participer à la prévision des moyens humains G3C3.4 - Prendre contact avec le transporteur</p>	<p>G3C3.CP1 - Respecter les délais</p>	
<p>G3C4 - Suivre les expéditions</p> <p>G3C4.1 - Signaler les anomalies G3C4.2 - Transmettre ou archiver les documents</p>	<p>G3C4.CP1 - Appliquer les procédures</p>	

Exemple n°2 de sujet

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option transport et logistique

Session 2019

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : **XXX**

Vous proposez une exploitation didactique s'appuyant sur votre dossier documentaire et prenant en compte le contexte et les conditions d'enseignement précisés ci-dessous.

Niveau et de classe concernée : 1^{ère} baccalauréat professionnel transport

Contexte : La classe est constituée de 15 élèves dont 1 élève est issu d'une seconde générale. La séance a lieu au deuxième semestre de l'année scolaire. Vous disposez d'un ordinateur relié à un vidéo projecteur avec accès à internet et de 16 postes informatiques reliés à internet.

Enseignement : transport

Groupe de compétences développé dans la situation d'enseignement :

G1C2 – Recourir à la sous-traitance

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier -si besoin- d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel transport

Groupe de compétences n° 1 : L'organisation d'une opération de transport

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
<p>G1C1- Préparer l'opération de transport G1C1.1- Identifier le besoin du donneur d'ordre G1C1.2- Sélectionner le/les moyen(s) de transport G1C1.3- Définir un prix G1C1.4- Élaborer le plan de transport</p>	<p>G1C1.CP1- Respecter la demande du donneur d'ordre</p>	<p>G1S1- Les intervenants de la chaîne logistique G1S2- Les modes et techniques de transport G1S3- L'offre de transport G1S4- La géographie des transports G1S5- La cartographie des transports G1S6- Les caractéristiques de la marchandise G1S7- Les caractéristiques de l'envoi G1S8- Les caractéristiques techniques des matériels de transport G1S9- Les planigrammes G1S10- La sous-traitance G1S11- Le contrat de transport et le contrat de commission G1S12- Les prestations annexes G1S13- Les tarifs, les prix et la rentabilité de l'opération de transport G1S14- Les réglementations applicables aux transports de marchandises G1S15- Les termes du commerce international</p>
<p>G1C2- Recourir à la sous-traitance G1C2.1- Identifier les prestations à sous-traiter G1C2.2- Sélectionner un sous-traitant G1C2.3- Transmettre des instructions</p>	<p>G1C2.CP1- Situer son action au sein de la chaîne logistique G1C2.CP2- Préserver les intérêts de l'entreprise</p>	